

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 15 MAI 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **quinze mai** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMECOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2017.

**Présents** : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Tristan de la **RIVIERE**, M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, Christophe **MIQUEU**, M. Serge **MAURIN**.

**Absents ou excusés** : Mme Stéphanie **DUBERGA** (pv. à K. LUMEAU), M. Eric **SALLABERREMBORDE**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET** (pv. à Ch. BONNEAU), Mme Gislaine **CUROY**.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale que les derniers procès-verbaux (PV) sont en cours de rédaction et/ou de validation. Il précise qu'aucun PV n'est donc proposé à l'adoption lors de cette séance et annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

3 – Aménagement pôle culturel touristique et associatif :

- convention avec « le p'tit Caumontoir »
- convention avec le département : réseau « biblio.gironde » - BDP

4 – Circuit d'interprétation touristique du patrimoine

- résultat de la consultation et attribution du marché

5 – Questions diverses

- signature bail avec le Docteur Germain LASSALLE (remplaçant du Docteur MAURIN)

Le Conseil Municipal, à dix-sept voix, adopte l'ajout des points supplémentaires à l'ordre du jour.

**1 – RESTAURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

- Attribution de marchés « missions intellectuelles » – **délibération 2017-05-01**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration de l'école élémentaire, de construction d'un restaurant scolaire et de création d'un parking urbain. Il présente les résultats des deux consultations engagées pour les missions intellectuelles (SPS et CT) et propose de retenir les offres mieux-disantes :

Mission « Sécurité et Protection de la Santé » (SPS) :

12 offres reçues

Offre mieux-disante :

**ELYFEC : 5 740.00 € HT**

Mission « Contrôle Technique » (CT) :

6 offres reçues

Offre mieux-disante :

**APAVE : 11 900.00 € HT**

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à treize voix pour et quatre abstentions (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET) pour attribuer les 2 missions intellectuelles aux 2 sociétés ayant proposé les offres mieux-disantes et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents réglementaires (devis, marchés...) et les éventuels futurs avenants dans la limite des sommes inscrites au budget.

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER demande des précisions sur l'avancée du projet (plans, financement...) suite à la présentation de l'APS (Avant-Projet Sommaire) en Conseil Municipal en début d'année 2017.

Monsieur le Maire précise que l'APD (Avant-Projet Définitif) sera présenté lors du prochain conseil d'école élémentaire au mois de juin 2017 afin de déposer le PC au cours de l'été 2017.

L'objectif est ensuite de consulter les entreprises à l'automne 2017 pour envisager un début des travaux en début d'année 2018 pour une période de 18 à 24 mois de travaux.

Monsieur Christian BONNEAU craint qu'avec le projet présenté, la vue d'ensemble de la façade de l'ancien bâtiment soit déséquilibrée. Il demande si l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a validé tous les points du projet.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre sur site a été organisée avec Madame Emmanuelle MAILLET (ABF) qui a revu le projet à la marge avec l'architecte.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'évolution importante depuis la présentation du projet (APS) en janvier dernier et que la façade de l'immeuble ne sera pas masquée. Il y aura simplement un élément de liaison (verrière) pour faire la jonction entre l'ancien bâtiment et le futur aménagement rue René Cassin (bibliothèque, préau, nouveau réfectoire...).

Le stationnement du bus en décalé par rapport à la voirie existante n'a pas été validé par l'ABF mais elle autorise la création d'une zone d'attente (parvis sécurisé) pour les parents devant l'école rue Saubotte (nouvelle entrée principale) en reculant le muret de la cour de création sur le mur du préau existant.

Enfin, Monsieur le Maire précise que l'un des deux dossiers présentés en janvier 2017 au titre de la DETR 2017 a été retenu par le Préfet ce qui permettra de recevoir une subvention de 360 000 € (taux majoré de 45%) pour la « Restructuration de l'école élémentaire ». Une nouvelle étude du 2<sup>nd</sup> dossier « Création d'un restaurant scolaire » sera réalisée par les services de l'Etat à l'été 2017 si des crédits de DETR 2017 sont encore disponibles. Sinon, le dossier serait prioritaire pour la DETR 2018. Enfin, la commune n'a reçu aucune réponse de l'Etat suite à ces deux demandes au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) 2017.

**2 – AMENAGEMENT DES STADES MUNICIPAUX (J. BARRIERE et BAZZANI)**

- Avenants aux marchés – **délibération 2017-05-02**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées aux travaux d'aménagement des stades municipaux et propose les avenants suivants :

**PHASE A : Stade Jacques BARRIERE :**

- remplacement de la charpente bois par la pose directe des panneaux photovoltaïques de nouvelle technologie « bi-verre » qui capte le soleil sur deux faces.

<b>LOT 3 - CHARPENTE BOIS - ZINGUERIE - (T.C.B.)</b>			
Marché initial :	12 351.07 €	HT	
<b>Avenant n° 1 :</b>	-	-6 766.35 €	HT
Marché Actualisé :	5 584.72 €	HT	
<b>LOT 6 - MENUISERIE INTERIEUR BOIS ET EQUIPEMENTS - (T.C.B.)</b>			
Marché initial :	26 935.80 €	HT	
<b>Avenant n° 1 :</b>	+	899.00 €	HT
Marché Actualisé :	27 834.80 €	HT	

**PHASE B : Stade BAZZANI :**

- couverture couloir entre les deux vestiaires
- création d'une terrasse devant le club house

<b>LOT 2 - MACONNERIE - GROS ŒUVRE - (JML Batiments)</b>			
Marché initial :	31 398.55 €	HT	
<b>Avenant n° 1 :</b>	+	4 322.10 €	HT
Marché Actualisé :	35 720.65 €	HT	
<b>LOT 3 - CHARPENTE BOIS - ZINGUERIE - (T.C.B.)</b>			
Marché initial :	12 338.35 €	HT	
<b>Avenant n° 1 :</b>	+	10 891.95 €	HT
Marché Actualisé :	23 230.30 €	HT	

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

**3 – AMENAGEMENT POLE CULTUREL TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF (PCTA)**

- PCTA : Avenants aux marchés de travaux - **délibération 2017-05-03**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées aux travaux d'aménagement du Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) et propose les avenants suivants :

<b>LOT 1 - MACONNERIE - GROS ŒUVRE - (BOTTECHIA)</b>		
Marché initial :	196 983.65 €	HT
Avenant n° 1 :	17 828.46 €	HT
<b>Avenant n° 2 :</b>	<b>17 476.42 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	232 288.53 €	HT

<b>LOT 3 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE - (CONTANS)</b>		
Marché initial :	75 740.26 €	HT
<b>Avenant n° 1 :</b>	<b>9 008.57 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	84 748.83 €	HT

<b>LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES - SERRURERIE - (GF3M)</b>		
Marché initial :	83 637.53 €	HT
<b>Avenant n° 1 :</b>	<b>-7 352.43 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	76 285.10 €	HT

<b>LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS - (T.C.B.)</b>		
Marché initial :	37 898.60 €	HT
<b>Avenant n° 1 :</b>	<b>7 629.75 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	45 528.35 €	HT

<b>LOT 7 - PLATRERIE ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS - (GETTONI)</b>		
Marché initial :	52 091.00 €	HT
<b>Avenant n° 1 :</b>	<b>8 308.00 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	60 399.00 €	HT

<b>LOT 8 - PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION - (LPM)</b>		
Marché initial :	84 773.12 €	HT
<b>Avenant n° 1 :</b>	<b>2 555.06 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	87 328.18 €	HT

<b>LOT 9 - ELECTRICITE - COURANT FORTS - COURANTS FAIBLES - (ADEN ENERGIE)</b>		
Marché initial :	81 542.11 €	HT
<b>Avenant n° 1 :</b>	<b>16 580.86 €</b>	<b>HT</b>
Marché Actualisé :	98 122.97 €	HT

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER demande si ces avenants sont dus à de nouvelles demandes intervenues après le projet.

Monsieur le Maire confirme que ces avenants sont dus aux demandes qui ont été faites au fur et à mesure de l'avancée des travaux :

- transformation de l'ancien local de projection (salle des fêtes) en local réserve et tisanerie pour la Médiathèque ;
- la création d'un bureau sécurisé, à leur demande, pour les Restaurants du cœur dans les loges de la salle des fêtes ;
- l'affectation du « local commercial/associatif » à l'Atelier Créatif qui était sans affectation dans le projet initial ;
- transformation de l'escalier d'accès au gîte (en bois en non plus en métal) plus adapté à l'environnement ;
- création de nouvelles toilettes publiques accessibles aux PMR dans les loges de la salle des fêtes avec l'objectif de supprimer les toilettes de la rue La Font ;

Après échange de vues, le Conseil Municipal, quinze voix pour et quatre abstentions (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

- Médiathèque : point sur le projet

Madame COMBEFREYROUX informe le Conseil Municipal de la consultation lancée pour le mobilier de la médiathèque.

L'équipe de l'actuelle bibliothèque assure actuellement la mise en place de la communication, la programmation des animations et l'achat des nouvelles collections.

Devant la multitude des tâches à accomplir (aménagement de la médiathèque, transfert des ouvrages, achats d'ouvrages...) avant l'ouverture de la médiathèque, les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont petit à petit réduits pour être fermé en juillet et août avec information à l'ensemble des adhérents.

L'ouverture au public de la médiathèque dans ses nouveaux locaux est prévue à l'automne 2017.

- Médiathèque : Portage de livres – RPA – **délibération 2017-05-04**

Madame COMBEFREYROUX indique au Conseil Municipal que pendant la période de transition entre la fermeture de la bibliothèque municipale actuelle et l'ouverture de la future médiathèque, il est proposé à la bibliothèque de Gornac d'assurer le portage d'ouvrage à la RPA en lieu et place de la bibliothèque de Sauveterre et aux mêmes conditions et ce pendant la période de fermeture (juillet, août et éventuellement septembre 2017).

Ce partenariat, qui permet d'assurer la continuité de ce service public, sera mis en place par l'intermédiaire d'une convention.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la mairie de Gornac.

- Médiathèque : Partenariat avec « Le P'tit Caumontoir » - **délibération 2017-05-05**

Madame COMBEFREYROUX présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un partenariat entre la bibliothèque de Sauveterre « Le P'tit Caumontoir » de Caumont.

Le « P'tit Caumontoir » (nouvelle épicerie de Caumont) souhaite installer dans leur établissement un point relais avec prêt d'ouvrages et communications d'informations de la médiathèque. Les propriétaires s'engagent à effectuer la gestion des documents dans l'enceinte de leur établissement.

Ce partenariat sera mis en place par l'intermédiaire d'une convention entre les deux structures.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Médiathèque : Adhésion au réseau partenaire « Biblio.Gironde » - **délibération 2017-05-06**

La bibliothèque est un service culturel qui contribue aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente de tous les publics. Elle participe au développement culturel, économique et social de son territoire d'influence.

La Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) de la Gironde « biblio.gironde » et les bibliothèques et médiathèques municipales ou intercommunales qui bénéficient de son soutien, constituent le « réseau partenaire biblio.gironde »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce réseau.

Cette adhésion est définie par l'établissement d'une convention.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Gironde.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vente d'ouvrages est prévue le samedi 17 juin 2017 à la bibliothèque et signale également le nouvelle liste des bénévoles :  
Mesdames Annie ORDRONEAU, Chantal GUIARD PALMA, Thérèse BRIGE, Jacqueline LAMOUREUX, Anne Sophie CARON.

#### **4 – CIRCUIT D'INTERPRETATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE**

- Attribution du marché – **délibération 2017-05-07**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un Circuit d'interprétation touristique du patrimoine. Il présente les résultats des consultations engagés pour la création du circuit.

##### Lot IMPRESSION

5 offres

Offre mieux disante :

**MARTY Stéphane : 17 195.00 € HT**

##### Lot SERRURERIE

5 offres

Offre mieux disante :

**RJ2D : 40 608.66 € HT**

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, donne son accord pour attribuer aux 2 sociétés ayant proposées les offres mieux-disantes et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents réglementaires (marchés, devis...) et les éventuels futurs avenants dans la limite des sommes inscrites au budget.

Madame COMBEFREYROUX indique que la pose des panneaux de la commune et des personnages sera effectuée avant la fin du mois de juillet 2017.

#### **5 – BUDGET**

- Décision modificative – **délibération 2017-05-08**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de deux arrêtés attributifs de subvention pour des opérations d'investissement en cours de réalisation.

La décision modificative n°1 (DM 1) est proposée afin de procéder à un ajustement en recettes d'investissement suite à la réception des arrêtés attributifs :

- Subvention de 12 450 € accordée par le Département au titre des « Villages Anciens » pour la rénovation des façades du PCTA (Pôle Culturel, Touristique et Associatif : médiathèque – locaux associatifs & gîtes)
- Subvention de 20 000 € accordée par la Fédération Française de Football (FFF) pour la construction d'un club house au stade Jacques BARRIERE
- Il convient donc d'ajuster les crédits budgétaires comme suit

Section Investissement :

Recettes	
1323 121 PCTA	12 450.00
1328 116 STA CLO	20 000.00
1641 Emprunt équilibre CT (FCTVA 2018 – 2019- Subv)	- 32 450.00
<b>Total</b>	<b>0</b>

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, adopte la Décision Modificative n°1 (DM1).

• FDAEC – **délibération 2017-05-09**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 et 2016, la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois avait conservé 30 % du FDAEC des 32 communes de son territoire et les communes 70%, afin de pouvoir équilibrer son budget après la baisse de la DGF et du FPIC notamment. En 2017, les communes recevront de nouveau 100% du FDAEC.

Les critères locaux de répartition ont été retenus en 2017 par les deux conseillers départementaux du canton « Le Réolais et les bastides ».

L'enveloppe financière affectée aux communes du nouveau canton « Le Réolais et les Bastides », répartie selon ces critères, a permis d'envisager pour Sauveterre-de-Guyenne l'attribution d'une somme de 26 267 € en 2017.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, se décide par dix-sept voix pour :

- réaliser en 2017 (coûts nets HT) :

Opérations d'investissement	Coût € HT
Travaux de voirie rurale 2017 (chemins ruraux)	41 500.00 €
Sonorisation de la salle culturelle (Bonard)	20 000.00 €
<b>Total des investissements</b>	<b>61 500.00 €</b>

TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. : 61 500 €

- demander au Département de la Gironde de lui attribuer une subvention de : 26 267 €
- assurer le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement (57.28 %) pour la somme HT de : 35 233 €

Monsieur Christian BONNEAU demande si la commune ne doit déposer qu'un seul dossier.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs projets peuvent être déposés mais pour faciliter l'instruction du dossier un à deux projets sont présentés.

• Financement investissement emprunt – **délibération 2017-05-10**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation engagée (offres de 4 banques), pour le recours à un emprunt (902 000 €), conformément aux inscriptions budgétaires (budget primitif 2017 : recettes d'investissement), afin de financer les investissements suivants :

création d'un PCTA (Pôle Culturel, Touristique et Associatif) et aménagement des stades Jacques BARRIERE et BAZZANI.

Le montant de l'emprunt (902 000 €) correspond au montant total des deux projets moins les financements attribués (remboursement assurance, subventions, FCTVA).

Après analyse des offres et échange de vues, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 902 000 EUROS destiné à financer la création d'un PCTA (Pôle Culturel, Touristique et Associatif) et l'aménagement des stades Jacques BARRIERE et BAZZANI.

Emprunt sur 20 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1.550 % l'an.

M. Yves d'AMECOURT, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

- Subvention façade – **délibération 2017-05-11**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Monsieur Vincent GRIGOLETTO, propriétaire d'un immeuble rue du Petit Bordeaux pour la réfection de la façade.

Conformément à la délibération 2012-05-05 accordant une subvention pour la réfection des façades de la bastide :

1000 € pour les façades de la place centrale

500 € pour les 4 rues principales avec les portes fortifiées

300 € pour l'ensemble des autres rues et rués soumis au périmètre des monuments historiques

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental conditionne ses aides « villages anciens » à une subvention initiale de la commune. Il indique que cette subvention ne peut être versée que si une déclaration de travaux a été déposée en Mairie et qu'elle a recueilli un avis favorable de l'ABF. La conformité des travaux est également contrôlée en fin de chantier avant le versement de la subvention.

Après échange de vue, le Conseil Municipal accepte, à dix-sept voix pour, d'accorder une subvention à Monsieur Vincent GRIGOLETTO pour la réfection de la façade de son immeuble rue du Petit Bordeaux pour un montant de 300€.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- Enquête publique commune de Frontenac – **délibération 2017-05-12**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique se déroulant du 29 mai 2017 au 29 juin 2017 sur la demande présentée la SARL LES PIERRES DE FRONTENAC d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaires pour pierres de taille sur la commune de Frontenac aux lieux-dits « Piquepoche » et Tiffaut », renouvellement, relevant de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation présentée.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal émet un avis favorable, par 17 voix pour, sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire pour pierres de taille sur la commune de Frontenac présentée par la SARL LES PIERRES DE FRONTENAC.

- Compétences de la nouvelle CDC rurales de l'entre deux mers



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les compétences de la nouvelle Communauté des Communes (CdC) Rurales de l'Entre Deux Mers. Monsieur le Maire signale que les statuts des deux anciennes CdC se ressemblent avec en supplément pour l'ancienne CdC de Targon la maison de santé pluridisciplinaire et les vestiaires de football.

Monsieur Serge MAURIN signale que la maison de santé de Targon est une maison de santé pluridisciplinaire qui dispose d'un fonctionnement beaucoup plus complexe et contraint que le Cabinet Médical Communal de Sauveterre.

Monsieur Christophe MIQUEU demande quel est le souci sur la maison de santé à Targon.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de souci particulier mais l'organisation est différente de celle de Sauveterre. Elle est labellisée par l'ARS et à ce titre respecte certaines normes, y compris de fonctionnement. Les médecins sont constitués en société et c'est cette société qui est locataire.

Sur Sauveterre chaque praticien est locataire de la commune donc la gestion est plus simple et moins de normes pèsent sur le fonctionnement. Le loyer est plus faible. Le modèle économique est différent.

Enfin, la maison de santé de Targon est légèrement déficitaire (5 000 €/an) et c'est le budget de la CdC qui doit compenser ce déficit.

En prenant la compétence « gestion d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Targon », la CDC ne sera pas obligé de reprendre les « Maisons de Santé » de Sauveterre et de Gornac qui ne sont pas labellisés par l'ARS.

Le Conseil Municipal opte pour conserver les anciennes compétences de la CdC du Sauveterrois avec en plus la compétence de la « Gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de Targon ».

- Eclairage public

Madame LAWOTHER indique que la commission DDOC a, dans un premier temps et après un audit sur éclairage public, établi les priorités 2017 sur « les alertes de non-conformité sécurité des postes » et dans un deuxième temps et en anticipation budgétaire 2018 la programmation du remplacement des lampes à mercure.

Alertes de non-conformité :

- 16 postes situés hors ville (4 doivent être remplacés impérativement pour une mise en sécurité et les 12 autres postes qui ne présentent pas un risque de sécurité une analyse plus fin doit être faite)
- 18 postes situés en ville (les 18 postes sont à recalibrer pour une mise aux normes et une gestion de la commutation de l'éclairage public)

La commission DDOC propose donc de se concentrer en 2017 sur ces priorités dans la limite des sommes inscrites au budget.

- Conseil des sages – bilan réunion

Madame Annie ORDRONEAU fait part du bilan du conseil des sages du 31 janvier 2017 où quelques points sont ressortis :

- le manque d'éclairage rue de la Vignague n° 12
- les éclairages de la salle culturelle sont souvent allumés.
- la proposition de recrutement d'un policier municipal est largement plébiscitée compte tenu des nombreuses incivilités.
- le projet de self-service dans le cadre de la restructuration de l'école élémentaire est perçu positivement

A cette occasion, une remise à jour des fichiers des « personnes seules et/ou isolées » a été effectuée.

Monsieur le Maire signale que l'éclairage de la salle culturelle est muni de projecteurs à capteur de mouvement et d'une minuterie.

Il remercie Madame ORDRONNEAU et le Conseil des Sages pour le travail réalisé. Un certains nombres de points ont déjà été pris en compte. Enfin, il indique que la liste des personnes seules ou isolées sert au moment de la canicule notamment.

- Livre sur Sauveterre - Association ASPECT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la sortie du livre sur Sauveterre de Guyenne réalisé par l'association ASPECT : la présentation de cet ouvrage est prévue le 14 octobre 2017 à 18h. Auparavant aura lieu un Rallye voiture dès 14h. Le lendemain aura lieu le salon du livre à Sauveterre durant lequel le livre sera disponible à la vente.

- Gironde habitat

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux articles sur la future résidence « La Jurade » à Sauveterre revenant notamment sur les fouilles archéologiques de 2016 et sur la pose de la première pierre de la résidence. Ces deux articles ont été publiés dans la revue « Reflets » de Gironde habitat.

- Cabinet médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un nouveau bail pour le cabinet médical communal avec Monsieur Germain LASSALLE, médecin généraliste qui remplacera le Docteur Serge MAURIN à partir du 01/07/2017.

- Elections législatives – horaires de scrutin

Lors du scrutin des législatives des 11 et 18 juin 2017, Monsieur le Préfet de Gironde est favorable au maintien de l'horaire nationale : 8 h -18 h.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de conserver les horaires de scrutin des élections présidentielles 2017 soit : 8 h 19 h. Un mail sera adressé au Préfet en ce sens.

Monsieur Miqueu souligne également que l'on ne peut pas modifier l'horaire entre l'élection présidentielle et l'élection législative sans prendre le risque de voir des électeurs arriver après 18h. Par souci de cohérence il est donc préférable de demander la fermeture à 19h.

- Remerciements

Remerciements de la famille DANEY à l'occasion des condoléances lors du décès de Monsieur Alain DANEY, entrepreneur qui a réalisé les charpentes métalliques de la salle culturelle et de la salle d'haltérophilie.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements de l'association « Tennis de Table » pour la subvention reçue par l'association.

- Echos des cités

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER tient à signaler une incohérence dans la présentation d'un graphique sur « L'Echo des Cités #1705 » (Mai-Juin 2017) dans l'article « Zoom sur le budget 2017 ».

En effet, dans le tableau et graphique « Evolution de la masse salariale / Atténuations de charges » les dépenses de personnels liées aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la dotation de soutien aux TAP sont prises en compte toutes les deux alors que l'une est sensée compenser l'autre. Ainsi le total indiqué dans le tableau devrait être majoré de 40 000 euros environ. Monsieur le Maire répond qu'un rectificatif sera publié.

- Travaux routier

Monsieur TOMADA informe que la CdC effectuera prochainement des travaux de voirie à Candale par la société CMR.

## AGENDA

<b>Mai 2017</b>	
17/05	Marche contre la leucémie (18h)
20/05	Fête de la cave coopérative
21/05	Nuit du rire – Salle Culturelle Bonard
25/05	Thé Dansant– 14h30/18h30 - Salle Culturelle Bonard
27/05	Fête des mères – 19h
<b>Juin 2017</b>	
02/06	Concert BARBERSHOP QUARTER – Salle culturelle Bonard
03/06	Tournoi de football – Stade Bazzani
11/06	Elections législatives : 1 <sup>er</sup> tour
13/06	Conseil d'école élémentaire
16/06	Repas municipal (agents + élus) : 20H stade BAZZANI
17/06	Kermesse Ecole Maternelle
17/06	Estivale : Fête de la Musique
18/06	Elections législatives : 2 <sup>ème</sup> tour
19-25/06	Semaine commerciale
20/06	Conseil d'école maternelle
21/06	Collecte de Sang – Salle des fêtes St Romain 16h-19h
22/06	Conseil Municipal (20h30)
22/06	Thé Dansant– 14h30/18h30 - Salle Culturelle Bonard
25/06	Tournoi de judo
<b>Juillet 2017</b>	
01/07	Ouverture de la piscine
01/07	Fête du Foot – Stade Bazzani
01/07	Repas spectacle « Sol y Mar »
04/07	Diner en Bastide
09/07	Inter-village
14/07	Fête nationale – Repas – Bal des pompiers – Feux d'artifice
28-29-30/07	Sauveterre fête ses vins 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00